



Les écarts de salaire au sein des couples

De nos jours, au Québec, les femmes sont autant – sinon plus – scolarisées que les hommes (ISQ, 2025a). Leur taux d'emploi est semblable au leur (ISQ, 2025c) et elles sont présentes dans tous les secteurs d'activité (CSF, 2023). L'écart salarial entre les femmes et les hommes tend ainsi à se rétrécir (ISQ, 2025b), bien qu'il persiste en raison notamment de la surreprésentation des femmes dans des emplois moins rémunérateurs et du fait qu'elles interrompent plus souvent leur carrière à l'arrivée d'un enfant (Guay, 2024).

L'analyse qui suit examine comment cet écart salarial se manifeste au sein des couples québécois, à partir de données de Statistique Canada sur la contribution de la femme au revenu d'emploi du couple (voir l'encadré ci-après). Trois catégories de couples y sont distinguées :

- les couples dans lesquels la femme contribue à **moins de 26 %** du revenu d'emploi du couple, ci-dessous le modèle dit « **traditionnel**¹ »;
- les couples dans lesquels la femme contribue au revenu d'emploi du couple dans une proportion variant **entre 26 et 75 %**, ci-dessous le modèle dit « **équilibré** »;
- les couples dans lesquels la femme contribue à **plus de 75 %** du revenu d'emploi du couple, ci-dessous le modèle dit « **novateur** ».

Précisions sur les données

Statistique Canada fournit des données sur les couples de sexe opposé² selon que la femme contribue au revenu d'emploi³ du couple à hauteur de 0 %, de 1 à 25 %, de 26 à 50 %, de 51 à 75 %, de 76 à 99 % ou de 100 %. Cette catégorisation comporte des limites que le regroupement proposé dans la présente analyse tente de pallier. Il reste que ces données doivent être interprétées avec prudence en raison de :

- l'hétérogénéité des cas de figure regroupés dans la catégorie des couples dits « équilibrés », au sein desquels la contribution de la femme varie de 26 à 75 %;
- l'attention portée exclusivement au revenu d'emploi, ce qui occulte les autres sources potentielles de revenu qui pourraient, selon le cas, amoindrir ou accentuer les écarts observables entre les revenus d'emploi de la femme et ceux de l'homme au sein d'un couple.

1 Le mot « traditionnel » est employé ici en référence au modèle d'homme pourvoyeur et de femme au foyer qui a dominé au Québec jusque dans les années 1960-1970 et au fait que le revenu d'emploi des femmes était alors souvent considéré comme un salaire d'appoint pour la famille (Lavallée, 2018). Depuis, des lois ont été adoptées pour favoriser l'égalité sur le marché du travail, notamment la *Loi sur les normes du travail* (1979) et la *Loi sur l'équité salariale* (1996) (CSF, 2024).

2 Les couples considérés aux fins de la présente analyse sont ceux de tous âges qui sont composés « d'un homme et d'une femme vivant ensemble (mariés ou en union libre), avec ou sans enfants, à [une] même adresse » et dans lesquels au moins un des deux membres ont déclaré un revenu d'emploi (Statistique Canada, 2025).

3 « Le revenu d'emploi comprend les traitements, les salaires, les commissions, les allocations pour la formation, les pourboires et le revenu net d'emploi autonome (revenu net d'entreprise, de profession libérale, de commissions, d'agriculture et de pêche) » (Statistique Canada, 2025).

Plus de la moitié des couples du Québec sont dits « équilibrés » sur le plan du revenu d'emploi

Au Québec, en 2023, 53 % des couples hétérosexuels correspondent au modèle dit « équilibré » dans la mesure où la femme contribue au revenu d'emploi du couple dans une proportion variant entre 26 % et 75 % (tableau 1). La part de ces couples est d'ailleurs en hausse de 6 points de pourcentage par rapport à l'année 2000. *A contrario*, de moins en moins de couples sont dits « traditionnels » au sens où la femme contribue à moins de 26 % du revenu d'emploi du couple : la part de ces couples passe de 42 %, en 2000, à 33 %, en 2023. Il reste qu'environ un couple sur cinq (19 %) en 2023 se caractérise par l'absence de revenu d'emploi chez la femme.

Pour ce qui est de la proportion de couples dits « novateurs », dans lesquels la femme gagne un revenu d'emploi nettement supérieur à celui de l'homme, elle demeure faible, malgré une légère hausse entre 2000 et 2023, passant de 12 % à 15 %. Force est néanmoins de souligner qu'un couple sur dix (10 %) en 2023 repose sur le revenu d'emploi exclusif de la femme.

TABLEAU 1

Répartition des couples¹ (en %) selon la contribution de la femme au revenu d'emploi² du couple, Québec, de 2000 à 2023

	2000	2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023	Variation 2000-2023
Traditionnel (25 % et moins)	42,0	39,0	36,7	35,1	35,1	33,7	32,3	32,5	-9,5
0 %	23,0	20,6	19,8	19,2	18,8	18,2	17,5	18,5	-4,5
Équilibré (26 à 75 %)	46,5	48,5	49,2	49,8	49,3	50,7	52,4	52,7	+6,2
Novateur (76 % et plus)	11,5	12,5	14,1	15,1	15,6	15,6	15,3	14,8	+3,3
100 %	7,2	7,7	8,8	9,5	9,5	10,0	9,7	9,6	+2,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

1. Les couples femme-homme sont composés « d'un homme et d'une femme vivant ensemble (mariés ou en union libre), avec ou sans enfants, à [une] même adresse » (Statistique Canada, 2025).

2. « Le revenu d'emploi comprend les traitements, les salaires, les commissions, les allocations pour la formation, les pourboires et le revenu net d'emploi autonome (revenu net d'entreprise, de profession libérale, de commissions, d'agriculture et de pêche) » (Statistique Canada, 2025).

Note: Les totaux peuvent différer légèrement de la somme des parties en raison de l'arrondissement des données.

Source: Statistique Canada, 2025.

Les écarts substantiels de revenus d'emploi sont plus fréquents chez les couples de 65 ans et plus

Les couples dans lesquels la femme est âgée de 65 ans et plus sont davantage susceptibles de se caractériser comme « traditionnels » : en 2023, la contribution de la femme au revenu d'emploi du couple y est souvent inférieure à 26 % (60 %), voire nulle (53 %) (tableau 2). Ce constat coïncide avec le fait que les femmes de ce groupe d'âge sont proportionnellement moins nombreuses que leurs homologues masculins à occuper un emploi (CSF, 2025)⁴. Mais les couples plus âgés sont aussi davantage susceptibles d'être « novateurs » : la proportion de couples novateurs atteint 27 % lorsque la femme est âgée de 65 ans et plus, et 25 % lorsqu'elle est âgée de 55 à 64 ans. Dans la majorité de ces cas, la femme contribue à 100 % du revenu d'emploi du couple, un constat qui pourrait s'expliquer par le fait que l'homme a pris sa retraite, ce qui a mis fin à ses revenus d'emploi.

Chez les plus jeunes générations, c'est-à-dire dans les couples où la femme est âgée de moins de 25 ans ou entre 25 et 34 ans, il est tout de même fréquent que l'homme contribue majoritairement au revenu d'emploi du couple : respectivement 35 % et 33 % de ces couples sont dits « traditionnels » en 2023 (tableau 2). Ces écarts de revenus d'emploi entre la femme et l'homme peuvent toutefois refléter leur entrée différée dans la carrière en raison de leur différence d'âge⁵. Dans les couples au sein desquels la femme est âgée de 35 à 44 ans ou de 45 à 54 ans, le modèle dit « équilibré » prédomine : il caractérise plus du deux tiers de ces couples (respectivement 64 et 65 %).

TABLEAU 2

Répartition des couples¹ (en %) selon la contribution de la femme au revenu d'emploi² du couple et l'âge de la femme, Québec, 2023

	Total	Moins de 25 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus
Traditionnel (25 % et moins)	32,5	34,7	33,3	27,5	22,3	32,1	60,2
0%	18,5	14,0	14,6	12,6	9,4	19,3	53,2
Équilibré (26 à 75 %)	52,7	54,6	59,0	63,7	65,2	42,6	13,1
Novateur (76 % et plus)	14,8	10,7	7,7	8,8	12,5	25,3	26,6
100%	9,6	5,4	3,9	4,6	6,9	17,4	22,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Les couples femme-homme sont composés « d'un homme et d'une femme vivant ensemble (mariés ou en union libre), avec ou sans enfants, à [une] même adresse » (Statistique Canada, 2025).

2. « Le revenu d'emploi comprend les traitements, les salaires, les commissions, les allocations pour la formation, les pourboires et le revenu net d'emploi autonome (revenu net d'entreprise, de profession libérale, de commissions, d'agriculture et de pêche) » (Statistique Canada, 2025).

Note: Les taux peuvent différer légèrement de la somme des parties en raison de l'arrondissement des données.

Source: Statistique Canada, 2025.

4 En 2022, 20 % des femmes de 65 ans et plus déclarent un revenu d'emploi, comparativement à 35 % de leurs homologues masculins (CSF, 2025).

5 Les données de l'Institut de la statistique du Québec (2023) montrent que chez les 15 à 24 ans en 2021, 12 % des femmes sont en couple, comparativement à 7 % des hommes, ce qui suggère que certaines de ces femmes sont en couple avec des partenaires plus âgés.

Les couples sans enfants et ceux avec trois enfants ou plus sont davantage susceptibles de suivre le modèle dit « traditionnel »

En 2023, la proportion de couples dits « traditionnels » est plus élevée chez ceux qui n'ont pas d'enfants⁶ (37 %) ou qui ont trois enfants ou plus (34 %) (tableau 3). C'est aussi dans ces couples que la contribution de la femme au revenu d'emploi est le plus souvent nulle : cette situation touche 26 % des couples sans enfants et 15 % des couples avec trois enfants ou plus. Quant à la proportion de couples dits « novateurs », elle est plus élevée chez les couples sans enfants (20 %) et chez ceux ayant un seul enfant (13 %).

TABLEAU 3

Répartition des couples¹ (en %) selon la contribution de la femme au revenu d'emploi² du couple et la présence d'enfants, Québec, 2023

	Total	Sans enfants	Avec enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus
Traditionnel (25 % et moins)	32,5	37,0	28,6	29,7	25,1	33,7
0 %	18,5	26,4	11,4	13,0	8,5	14,5
Équilibré (26 à 75 %)	52,7	43,3	61,0	57,0	66,1	57,4
Novateur (76 % et plus)	14,8	19,7	10,5	13,2	8,8	8,9
100 %	9,6	13,8	5,9	8,1	4,5	4,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Les couples femme-homme sont composés « d'un homme et d'une femme vivant ensemble (mariés ou en union libre), avec ou sans enfants, à [une] même adresse » (Statistique Canada, 2025).

2. « Le revenu d'emploi comprend les traitements, les salaires, les commissions, les allocations pour la formation, les pourboires et le revenu net d'emploi autonome (revenu net d'entreprise, de profession libérale, de commissions, d'agriculture et de pêche) » (Statistique Canada, 2025).

Note: Les totaux peuvent différer légèrement de la somme des parties en raison de l'arrondissement des données.

Source: Statistique Canada, 2025.

6 Un couple est considéré sans enfants lorsqu'il n'y a pas d'enfants dans la famille de recensement ou lorsque tous les enfants de la famille de recensement forment eux-mêmes leur propre ménage, par exemple lorsqu'ils sont en couple ou vivent avec leurs propres enfants (Statistique Canada, 2025).

Les couples dont le revenu d'emploi est très faible correspondent souvent au modèle dit « traditionnel »

Les couples dont le revenu d'emploi se situe en deçà de 20 000 \$ sont rarement dits « équilibrés » et il est plus fréquent dans ces couples que la femme (54 %) plutôt que l'homme (29 %) n'ait aucun revenu d'emploi (tableau 4).

La proportion de couples dits « équilibrés » augmente toutefois avec le revenu d'emploi: elle atteint 69 % chez ceux dont le revenu d'emploi totalise au moins 60 000 \$ (tableau 4). Parmi ces couples, la proportion de ceux dits « novateurs » est particulièrement faible (8 %) et très rares sont ceux où la femme contribue seule au revenu d'emploi du couple (3 %).

TABLEAU 4

Répartition des couples¹ (en %) selon la contribution de la femme au revenu d'emploi du couple² et le revenu d'emploi du couple, Québec, 2023

	Total	Moins de 20 000 \$	20 000 à 39 999 \$	40 000 à 59 999 \$	60 000 \$ et plus
Traditionnel (25 % et moins)	32,5	57,8	48,5	43,3	24,0
0 %	18,5	53,5	38,1	27,4	7,8
Équilibré (26 à 75 %)	52,7	9,0	21,2	30,7	68,5
Novateur (76 % et plus)	14,8	33,2	30,2	26,0	7,5
100 %	9,6	28,6	22,3	16,5	3,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Les couples femme-homme sont composés « d'un homme et d'une femme vivant ensemble (mariés ou en union libre), avec ou sans enfants, à [une] même adresse » (Statistique Canada, 2025).

2. « Le revenu d'emploi comprend les traitements, les salaires, les commissions, les allocations pour la formation, les pourboires et le revenu net d'emploi autonome (revenu net d'entreprise, de profession libérale, de commissions, d'agriculture et de pêche) » (Statistique Canada, 2025).

Note: Les totaux peuvent différer légèrement de la somme des parties en raison de l'arrondissement des données.

Source: Statistique Canada, 2025.

Conclusion

Les données de Statistique Canada montrent que de plus en plus de couples suivent un modèle dit « équilibré », dans la mesure où la femme et l'homme contribuent chacun au revenu d'emploi du couple dans une proportion variant entre 26 et 75 %. En 2023, ce modèle caractérisait 53 % des couples hétérosexuels du Québec. Le modèle dit « traditionnel », où la femme a un revenu d'emploi nettement inférieur à celui de son conjoint, demeure tout de même répandu chez les couples dans lesquels la femme est plus âgée, ainsi que chez ceux qui n'ont pas d'enfants ou qui en ont trois ou plus. Une minorité de couples se caractérisent par un revenu d'emploi nettement supérieur chez la femme, et ils se retrouvent en plus forte proportion parmi ceux dont le revenu d'emploi est très faible.

Pour en savoir en plus

Conseil du statut de la femme (2024). [L'égalité entre les femmes et les hommes: regard sur 50 ans d'évolution au Québec.](#)

Conseil du statut de la femme (2025). [Les femmes et les hommes sont-ils égaux à la retraite? Portrait des Québécoises – Enjeux et analyses, \(1\).](#)

Références

Conseil du statut de la femme (2023). [Annexe à l'article « Les femmes sur le marché du travail en 2022, près de trois ans après le début de la pandémie ».](#)

Conseil du statut de la femme (2024). [L'égalité entre les femmes et les hommes: regard sur 50 ans d'évolution au Québec.](#)

Conseil du statut de la femme (2025). [Les femmes et les hommes sont-ils égaux à la retraite? Portrait des Québécoises – Enjeux et analyses, \(1\).](#)

Guay, Nathalie (2024). [Pourquoi les femmes gagnent-elles toujours moins que les hommes en emploi au Québec?](#) Observatoire québécois des inégalités.

Institut de la statistique du Québec (2023). [Répartition de la population de 15 ans et plus selon la situation conjugale, le groupe d'âge et le genre, Québec, 2021.](#) Récupéré le 10 mars 2026.

Institut de la statistique du Québec (2025a). [Niveau de scolarité.](#) Vitrine statistique sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Récupéré le 23 février 2026.

Institut de la statistique du Québec (2025b). [Rémunération horaire.](#) Vitrine statistique sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Récupéré le 10 mars 2026.

Institut de la statistique du Québec (2025c). [Taux d'emploi.](#) Vitrine statistique sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Récupéré le 23 février 2026.

Lavallée, Josiane (2018). [Femmes et Révolution tranquille.](#) Dans *L'Encyclopédie Canadienne*.

Statistique Canada (2025). [Familles de recensement comptant un couple selon la contribution de l'épouse au revenu d'emploi du couple et le nombre d'enfants.](#) Récupéré le 23 février 2026.

Notice bibliographique suggérée

Conseil du statut de la femme (2026). Les écarts de salaires au sein des couples. *Portrait des Québécoises – Enjeux et analyses, (4).* <https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait-quebecoises-enjeux-analyses-salaire-2026.pdf>

Analyse et rédaction

Mélanie Julien, Thomas Blouin et Marie-Claude Francoeur de la Direction de la recherche et de l'analyse

Édition

Direction des communications et du Web
Conseil du statut de la femme
800, place D'Youville, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 6E2
www.csf.gouv.qc.ca

ISSN 2819-7283

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

ISBN: 978-2-555-03633-8 (version PDF)

© Conseil du statut de la femme

Ce document peut être reproduit et communiqué au public à des fins non commerciales, à condition d'en mentionner la source. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du Conseil du statut de la femme; une demande d'autorisation doit être faite en ligne à partir de la page suivante: <https://www.quebec.ca/droit-auteur>.